

Commune de Chavannes-près-Renens  
Service des travaux  
Route de la Maladière 38  
1022 Chavannes-près-Renens

Lausanne, le 8 décembre 2012

## **Remarque à la mise à l'enquête publique du Plan de quartiers des Cèdres**

---

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle des deux-roues légers. Nous avons constaté avec satisfaction qu'à l'intérieur du futur quartier, on pourra circuler et stationner son vélo selon les normes.

Il nous semble cependant utile de rappeler que les lignes directrices et stratégies d'aménagement du SDOL<sup>1</sup> décrivent ce secteur de la manière suivante (p. 97) :

*Ce secteur constitue un carrefour, une articulation des cheminements piétonniers et cyclables de l'Ouest lausannois entre des parcours Nord-Sud - Crissier, gare de Renens, EPFL, lac - et des parcours Est-Ouest - plaine du Croset, Chavannes, plate-forme de Malley.*

*Cette articulation est essentielle pour la mise en place d'un réseau de qualité des espaces publics. Elle vise à surmonter les limites administratives (discontinuité du réseau entre Chavannes, Ecublens et Renens) et les coupures territoriales (autoroute, avenue du Tir-Fédéral et voies du M1).*

*Le développement du quartier des Cèdres est l'occasion de concrétiser ce « chaînon manquant » important du réseau de la mobilité douce. Les aménagements à prévoir sont à coordonner avec ceux de l'avenue du Tir-Fédéral et de la route de la Maladière (chantier 1: secteur des Hautes Ecoles - Avenue du Tir-Fédéral – Maladière).*

Le plan de quartier semble garantir dans les grandes lignes la compatibilité avec ces lignes directrices. Cependant une étude plus aboutie doit être menée afin de s'assurer que la réalisation de ces mesures aille de pair avec celle du quartier. Dès lors, nous nous posons plusieurs questions quant à différents aspects du dossier.

### **Traitement intercommunal du secteur**

Le secteur de la Planta / Quartier des Cèdres (secteur 5.6, p. 97 du document précité) est défini comme l'un des sept secteurs d'intérêt intercommunal du SDOL, répondant aux caractéristiques suivantes (p. 72 du document précité).

*Par leur situation, ils ont une importance qui dépasse largement des enjeux de proximité. Le plus souvent ils cumulent fonctionnalité (passage), attractivité (équipement, génération de déplacement) et articulation entre des quartiers ou des espaces publics. L'importance et l'influence*

---

<sup>1</sup> SDOL ; chantier 5 Espaces publics et mobilité douce – Lignes directrices et stratégies d'aménagement, annexe au Schéma Directeur ; ADR, Citec & Itinera ; mars 2006.

*de leur aménagement dépassent les limites communales. Ils doivent donc être conçus, au-delà des contingences locales, comme d'intérêt général pour l'ensemble de l'Ouest lausannois.*

Nous nous demandons dès lors si le dossier fait l'objet d'un traitement intercommunal entre Chavannes et Ecublens. Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer comment ce plan de quartier s'insèrera dans les éléments ci-dessus définis par le SDOL.

### **Franchissements**

Ce dossier contient deux franchissements majeurs définis par le SDOL: autoroute A1 et avenue du Tir Fédéral / m1 (voir carte p. 45 du document précité).

Nous aimerions obtenir des éclaircissements sur le développement de ces franchissements en lien avec ce quartier.

### **Continuité du réseau**

Selon le SDOL, ce quartier contient un carrefour à trois branches du réseau structurant des itinéraires cyclables (voir carte p. 39 du document précité). Ils sont bien indiqués dans le plan d'ensemble, mais leur connexion reste soumise à quelques inconnues :

- au nord, dans le parking d'Aligro ;
- au sud, sur une parcelle (N° 271) qui a l'air privée et déjà bien occupée ;
- à l'ouest, l'axe arrive dans l'école qui n'est pas autorisée à la circulation vélo.

Nous souhaiterions comprendre comment la continuité des itinéraires transitant par ce quartier sera assurée.

### **Transfert modal**

L'arrêt Crochy été identifié par le SDOL comme un des principaux lieux concernés par le transfert modal (voir p. 54 du document précité). Nous souhaiterions connaître quelles sont les mesures qui vont être prises pour mettre en place de façon concrète ce transfert modal et comment elles s'inséreront dans ce plan de quartier.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce dans la région lausannoise, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Stéphane Bolognini  
Président

Daniel Sage  
Groupe PRO VELO Ecublens